

CapitalCertificate Tranche 19

La solution de prévoyance attractive pour les clients âgés de 50 à 65 ans

Vous souhaitez placer votre argent de manière rentable? Avec CapitalCertificate, vous profitez de l'évolution de la valeur de quinze entreprises suisses performantes et de la couverture de prévoyance d'une assurance-vie.



Vos avantages en un coup d'œil:

- des opportunités de rendement attrayantes, avec une participation au «Swiss Top Fifteen Index»
- un rendement supplémentaire de 20 pour cent sur la performance du panier d'actions à échéance
- entière protection du capital jusqu'à une performance de moins 50 pour cent
- les avantages fiscaux d'une assurance-vie, ainsi que la prise en charge du droit de timbre par Zurich

La solution idéale de Zurich

Vous investissez dans un certificat qui reproduit la performance du Swiss Top Fifteen Index. Vous profitez de ses mouvements à la hausse, jusqu'à une valeur maximale de 95 pour cent.

Le mécanisme de protection intelligent

Votre capital est entièrement protégé contre une performance négative allant jusqu'à moins 50 pour cent («buffer»). En dessous de 50 pour cent, la performance négative est triplée après déduction du «buffer» et déduite du capital investi. Ce n'est qu'à partir d'une performance négative de moins 75 pour cent et plus que la perte éventuelle de capital est égale à celle du panier d'actions.

Protection des bénéficiaires

Si la performance du panier d'actions atteint le seuil de couverture de gain de 20 pour cent au cours des trois dernières années de contrat, vous bénéficiez, à cette échéance, d'un versement minimum garanti de 120 pour cent de votre prime unique.

Swiss Top Fifteen Index

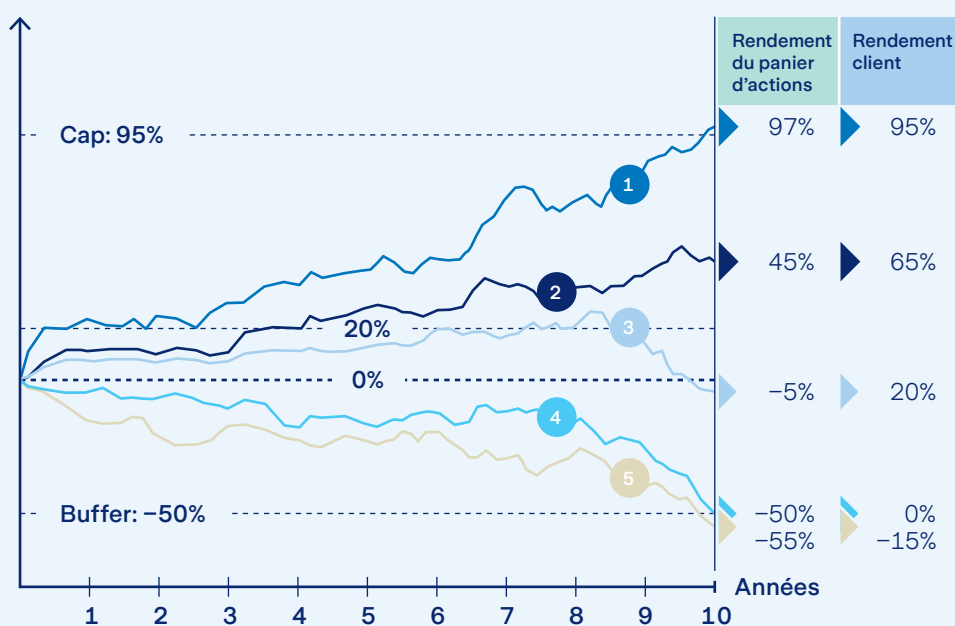
Les entreprises sont actives dans différents secteurs et ont une pondération équilibrée, si bien que votre placement monétaire s'en trouve bien diversifié.

Entreprise	Secteur de l'industrie
ABB	Industrie
EMS-Chemie	Chimie
Geberit	Produits sanitaires
Givaudan	Chimie
Kuehne + Nagel	Logistique
Novartis	Pharma
Partners Group	Private Equity
Richemont	Produits de luxe
Roche	Pharma
Schindler	Construction mécanique
SGS	Inspection des marchandises
SIKA	Matériaux de construction
Swisscom	Télécommunications
Swiss Re	Assurance
Zurich Insurance	Assurance

Autres remarques

- Le panier d’actions sera lancé le 1^{er} juillet 2024 avec un cours de 1’000.
- La durée de contrat s’élevé à dix ans.
- Une résiliation prématurée du contrat d’assurance est possible à tout moment, sur la base de la valeur de marché du certificat (en tenant compte des éventuelles conséquences fiscales).
- L’âge d’entrée au début de l’assurance doit se trouver entre le 50^{ème} et le 66^{ème} anniversaire.
- Zurich prend en charge le droit de timbre pour vous.
- Vous pouvez participer à partir d’un investissement de 20’000 francs suisses.
- Si la personne assurée décède pendant la durée de l’assurance, les bénéficiaires perçoivent la valeur de marché du certificat, au minimum toutefois 101 pour cent de la prime unique.
- La Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA, Mythenquai 2, 8002 Zurich, est partenaire contractuel et assureur de la prestation minimale en cas de décès.
- Morgan Stanley B.V., Niederlande fait office d’émetteur du certificat, l’organisme garant est Morgan Stanley.
- Le délai de souscription dure jusqu’au 12 juin 2024. Le volume de souscription étant limité, il est possible que l’offre prenne fin avant même la date officielle de clôture.
- Le délai de réception des propositions est le 12 juin 2024, la réception du paiement doit avoir lieu au plus tard le 17 juin 2024 (date valeur).

Scénarios de performance



1^{er} exemple

À l’échéance du contrat, le panier d’actions a gagné 97 pour cent. Vous recevez le gain maximal, à hauteur de 95 pour cent.

2^e exemple

À l’échéance du contrat, le panier d’actions a gagné 45 pour cent. Grâce au rendement supplémentaire de 20 pour cent, votre gain est de 65 pour cent.

3^e exemple

Au cours des trois dernières années de contrat, le panier d’actions atteint le seuil de couverture des gains de 20% et tombe à 5% en dessous du cours de départ à l’échéance du contrat. Grâce à la couverture des gains, vous percevez 120% de votre prime unique.

4^e exemple

À l’échéance du contrat, le panier d’actions a perdu 50 pour cent. Grâce au «buffer», vous êtes protégé contre la perte et vous récupérez 100 pour cent de votre investissement.

5^e exemple

À l’échéance du contrat, le panier d’actions a perdu 55 pour cent, ce qui le place 5 pour cent en dessous du «buffer». La perte de 5 pour cent est triplée et vous récupérez 85 pour cent de votre investissement.

Risques

En cas d’insolvabilité de Morgan Stanley, la valeur du certificat et par conséquent votre prime unique ne sont pas protégées.

Homme (65), prime unique: CHF 100’000

Projection de prestations possibles en cas de vie

- en supposant un rendement annuel de l’indice de -2,50% CHF 100’000
- en supposant un rendement annuel de l’indice de 0% CHF 120’000
- en supposant un rendement annuel de l’indice de +2,50% CHF 148’000
- en supposant un rendement annuel de l’indice de +7,50% CHF 195’000

Prestation en cas de décès

- Valeur des parts de certificat, mais au minimum le capital décès de CHF 101’000

Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA

Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

La présente information est éditée par Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA. Les informations contenues sont fournies exclusivement à titre d’illustration et aux fins d’information et de marketing. Cette information ne constitue ni une incitation ni une invitation à l’établissement d’une offre, à la conclusion d’un contrat, à l’achat ou à la vente et ne remplace ni un conseil détaillé ni un examen fiscal. Elle ne fait pas partie intégrante des documents contractuels. Si les données dans cette fiche d’information divergent des conditions applicables, ces dernières font foi. Tout placement comporte des risques, notamment ceux de fluctuations de valeur et de rendement. La performance historique n’est pas un indicateur de la performance actuelle ou future. Les données relatives à la performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et coûts prélevés lors de l’émission et du rachat des parts. Toutes les informations contenues dans ce document ont été établies avec le plus grand soin et en toute bonne foi. La Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA n’assume toutefois aucune responsabilité quant à leur exactitude et leur exhaustivité et ne saurait être tenue pour responsable des pertes résultant de l’utilisation de ces informations. Toute reproduction de cette information, partielle ou intégrale, sans l’accord écrit de la Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA est interdite. Les services et produits de la Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA sont destinés exclusivement aux clients ayant leur domicile en Suisse (à l’exception des personnes US au sens de la législation des États-Unis).

